

MINISTERE DU PLAN ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

-----  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET  
DE LA COMPTABILITE NATIONALE  
-----

30/1332  
SN  
REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----

ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES  
(ECAM)

INSTRUCTIONS AUX EQUIPES  
CHARGEES DU DENOMBREMENT DES MENAGES

Yaoundé, février 1993  
-----

## 1. Objectifs des travaux de dénombrement

Les travaux de dénombrement consistent l'une des activités préparatoires à la collecte des données proprement dite.

Ces travaux consistent à :

- Dans les villes de Yaoundé et Douala, établir les croquis des îlots sélectionnés (photo aérienne au 1/5000), et dans le reste du pays, les croquis des Z.D. sélectionnées (cartes au 1/50.000 issues du RGPH de 1987).

- Puis, dresser par îlot/ZD, la liste exhaustive des ménages à partir de laquelle seront choisis les ménages qui auront à répondre aux questionnaires de la première phase de l'Enquête Camerounaise Auprès des ménages (ECAM).

## 2. Concepts et définitions

Cinq concepts jouent un rôle important dans le cadre des travaux de dénombrement. Ce sont : la structure, la zone de dénombrement, <sup>îlot,</sup> le ménage et le chef de ménage.

### a) Structure

Une structure est un (ou un ensemble) de bâtiment(s) ou de construction(s) séparé(s) et isolé(s) dans l'espace, à usage commercial, d'habitation ou à usage mixte.

Une structure à usage d'habitation ou mixte peut contenir un ou plusieurs ménages.

### b) Zone de dénombrement

Une zone de dénombrement est un ensemble de structures dispersées. C'est une unité géographique qui peut comprendre un ou plusieurs localités(s) /quartier(s) et/ou une ou plusieurs fractions d'autres.

.../...

Il existe une carte (échelle 1/50000) pour chaque zone de dénombrement. Cette carte porte un numéro compris entre 001 et 699 inclus lorsque la Z.D. est urbaine, ou un numéro supérieur ou égal à 700 lorsque la Z.D. est rurale.

c) Ilot

Un ilot est une ensemble de structures à Yaoundé et Douala. C'est une unité géographique qui peut correspondre à un ou plusieurs quartiers ou chevaucher sur une ou plusieurs parties de quartiers.

d) Ménage

Un ménage est un groupe de personnes avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit ou dans la même concession, prenant leur repas ensemble ou en petits groupes, mettant tout ou une partie de leurs revenus en commun pour la bonne marche de leur ménage et dépendant, du point de vue des dépenses, d'une même autorité appelée chef de ménage.

On distingue aussi des ménages individuels, c'est-à-dire des personnes vivant seules et subvenant à leurs besoins vitaux.

Quelques exemples :

- Deux amis vivant ensemble et qui se partagent les frais de loyer, d'alimentation etc... constituent un ménage.

- Un polygame vivant dans la même concession ou la même case avec ses femmes et ses enfants forment un ménage si ce polygame est le centre de décisions.

- Si l'une des femmes d'un polygame vit seule avec ses enfants et pourvoit à leurs besoins vitaux sans s'en référer à son mari, elle constitue (avec ses enfants) un ménage à part.

e) Chef de ménage

Le chef de ménage est le principal preneur de décisions au sein du ménage, et son autorité doit être reconnue par tous les autres membres du ménage en matière de prise de décisions.

.../...

Il est donc clair que le chef de ménage peut ne pas être le principal soutien économique ou financier du ménage.

### 3. Organisation des travaux de dénombrement

Le dénombrement est exécuté par des équipes mobiles comprenant chacune trois enquêteurs et un contrôleur..

#### a) Activités du contrôleur

Les activités du contrôleur sont les suivantes :

- 1° - prise de contact avec les autorités locales de la zone de dénombrement (Z.D)
- 2° - repérage de la Z.D. ou de l'îlot
- 3° - partage éventuel de la Z.D. en segments
- 4° - numérotation des structures et transcription des numéros sur bordereaux
- 5° - répartition des différentes parties de l'îlot, de la Z.D ou du segment entre les enquêteurs aux fins du dénombrement des ménages.
- 6° - Dessin du croquis de la Z.D. ou de l'îlot.

En outre, il assure le contrôle des opérations de dénombrement des ménages. A cet effet, il devra :

- suivre la progression des enquêteurs sur le terrain
- être régulièrement présent aux interviews
- contrôler la qualité des bordereaux de ménage remplis
- s'assurer que tous les ménages de toutes les structures assignées à chaque enquêteur ont été dénombrés
- résoudre tous les problèmes rencontrés par les enquêteurs sur le terrain : problèmes d'ordre technique liés au remplissage des bordereaux, problèmes d'ordre matériel ou logistique etc...
- et, enfin transmettre les bordereaux contrôlés au service provincial aux fins de tirage de l'échantillon des ménages.

.../...

b) Activités de l'enquêteur

Les agents enquêteurs sont chargés du dénombrement des ménages. Ils assistent le contrôleur dans les activités ci-après : numérotation et enregistrement des structures, prise de contact, repérage de la zone de dénombrement (Z.D) ou de l'ilot.

4. Comment exécuter des tâches liées aux travaux de dénombrement

4.1. Prise de contact

La qualité du travail dépend en grande partie des contacts que l'équipe aura avec la population concernée par l'enquête. C'est pourquoi dès l'arrivée de l'équipe dans une nouvelle région, le superviseur prendra les contacts nécessaires avec les autorités administratives locales pour leur expliquer les objectifs de l'ECAM et les activités auxquelles se livreront les membres de l'équipe.

Le contrôleur prendra ensuite contact avec les chefs de village ou de quartiers. Il pourra s'adresser à eux en ces termes :

"Pour le moment, nous voulons connaître le nombre de ménages dans votre village/quartier, les noms des chefs de ménage ainsi que la taille de chaque ménage.

Après cette première visite, nous reviendrons dans quelques semaines pour interroger de manière plus approfondie certains ménages qui auront été choisis au hasard.

Pour ces ménages choisis, on cherchera à connaître comment ils vivent en période de crise économique :

- Envoient-ils toujours leurs enfants à l'école ?  
si non pourquoi.
- Achètent-ils les médicaments lorsque leurs enfants sont malades ? Si non pourquoi ?
- Les chefs de ménage se sont-ils déplacés pour chercher du travail ailleurs ?
- Comment a évolué la production agricole ?

.../...

Voilà quelques une des questions auxquelles les ménages retenus auront à répondre dans les semaines à venir.

Enfin, je tiens à ajouter que les réponses à toutes ces questions ne seront pas utilisées à des fiscales".

#### 4.2. Reconnaissance de la zone de dénombrement/flot

Le reconnaissance de l'îlot (ou de la Z.D) consiste à le repérer à l'aide de la photo aérienne (échelle 1/500) ou de la carte (échelle 1/50.000).

Il s'agira ensuite, en ce qui concerne Yaoundé/Douala, de décider du contour définitif de l'îlot, en cherchant à s'approcher de la taille moyenne selon les cas : 75 à 150 ménages ; 150 à 300 ménages ; 300 à 450 ménages.

Dans le reste du pays, il s'agira de parcourir effectivement les contours de la Z.D, en prenant les contacts nécessaires.

#### 4.3. Partage de la zone de dénombrement

En ce qui concerne les milieux sémi-urbain et rural, le partage (ou découpage) de la Z.D en un nombre (fixé à l'avance) de sous-zones ou segments est fait au bureau en fonction des données disponibles (carte, liste des villages/localités), les équipes se chargeant de la concrétiser sur le terrain.

Les segments ainsi créés doivent être matérialisés sur un nouveau croquis par des limites bien définies.

Ensuite, parmi les segments ainsi constitués, un seul fera l'objet du dénombrement. Ce segment sera choisi par le superviseur provincial.

#### 4.4. Numérotation et enregistrement des structures

La numérotation et l'enregistrement des structures dans un îlot, une zone de dénombrement (ou dans un segment) sont réalisés en même temps par tous les membres de l'équipe, sous la conduite directe et permanente du contrôleur. Deux enquêteurs pourront se

.../...

charger de l'inscription des numéros sur les structures, pendant qu'un autre enquêteur remplira le bordereau des structures.

La numérotation doit être continue. A partir d'un point de l'îlot, de la zone ou du segment, l'équipe devra parcourir la zone selon un ordre logique par le contrôleur de la manière suivante :

- Dans un îlot, une Z.D. (ou segment) divisée en <sup>sous-zones</sup> (surfaces bordées de rues de tous les côtés), faire la tournée d'un îlot à la fois, sans aller-retour traversant des rues. Une fois revenu au point de départ, commencer la tournée de l'îlot suivant.
- Dans un îlot ou une Z.D./segment situé de part et d'autre d'une route principale, parcourir les deux côtés de la route au fur et à mesure de l'avancement de l'équipe.
- Dans un îlot ou une Z.D./segment à habitat dense et désordonné, adopter un itinéraire qui permette d'atteindre toutes les structures. Progresser dans le sens des aiguilles d'une montre, utiliser les groupes de maisons en îlots.
- Un numéro précédé du sigle ECAM est attribué à chaque structure. Il sera demandé au ménage de ne pas l'effacer. La première structure portera l'inscription ECAM 001, la seconde, ECAM 002, la troisième ECAM 003, ainsi de suite.

L'enregistrement des structures se fait à l'aide d'un bordereau appelé bordereau des structures.

On y inscrira d'abord les informations relatives à l'identification de la Z.D ou de l'îlot d'une part, et à celle de l'équipe d'autre part. Ces informations concernent :

- la date
- le numéro de la feuille du bordereau et le nombre total de feuilles utilisées. Si par exemple, cinq feuilles ont été utilisées

.../...

pour lister toutes les structures d'une Z.D. ou d'un îlot, la première feuille portera le n° 1/5, la seconde feuille 2/5... et la dernière feuille 5/5.

- les noms de la province, du département et de l'arrondissement auxquels appartient la Z.D.
- le nom de la strate
- le numéro de la zone de dénombrement
- le numéro de l'équipe travaillant dans la Z.D. ou de l'îlot
- le nom de la localité ou du quartier
- le nom du contrôleur
- le nom de l'enquêteur
- le numéro de la feuille du bordereau et le nombre total de feuilles utilisées. Si par exemple, cinq feuilles ont été utilisées pour lister toutes les structures d'une Z.D., la première feuille portera le n° 1/5, la seconde feuille 2/5.... et la dernière feuille 5/5.

Ensuite, le tableau doit être rempli à raison d'une ligne par structure existant dans la zone de dénombrement ou dans le segment.

Inscrire dans la première colonne du tableau le numéro attribué à la structure (non précédé du sigle ECAM), et noter dans la seconde colonne l'utilisation correspondante. L'ordre d'enregistrement des structures dans le tableau doit être conforme à l'ordre de numérotation sur le terrain.

#### 4.5. Dessin du croquis de l'îlot ou de la Z.D.

Parallèlement au travail de dénombrement, un croquis de l'îlot ou de la Z.D. est établi, faisant ressortir clairement les éléments suivants :

- les voies de communication avec des flèches indiquant l'itinéraire à suivre
- l'emplacement des localités/quartiers
- les limites de chaque localité/quartier, matérialisées  
.../...

par des points de repère identifiables : cours d'eau, points remarquables, église, chapelle...

Dans la mesure du possible, en milieu rural, les numéros d'un grand nombre de structure devront figurer sur les croquis. Dans les zones urabines à habitat dense, on indiquera sur le croquis le sens de numérotation sur le terrain ainsi que les numéros de quelques structures en bordure des voies de communication.

En ce qui concerne le croquis, il est recommandé d'utiliser des signes conventionnels dont la signification doit être précisée dans la légende.

#### 4.6. Dénombrement des ménages

Chaque enquêteur visitera une à une les structures situées dans la partie de la Z.D. ou de l'îlot qui lui aura été confiée par le contrôleur. Dans chaque structure, l'enquêteur recueillera à l'aide du bordereau des ménages, les renseignements de base sur les ménages qui y vivent. Ceci signifie que l'enquêteur devra au préalable identifier le ou les ménages vivant dans la structure en appliquant rigoureusement les définitions de ménage et de chef de ménage exposées à la section 2.

Le bordereau des ménages se présente sous forme d'un tableau à 5 colonnes qu'il faut remplir à raison d'une ligne par ménage.

La première colonne contient le numéro de la structure. On inscrira dans la deuxième colonne la numérotation en séquence des ménages dans la structure. La colonne 3 sert à inscrire le nom du chef de ménage, tandis que la taille du ménage est inscrite dans la colonne 4.

La dernière colonne n'est pas remplie par l'enquêteur pendant le dénombrement. C'est le contrôleur qui remplira cette colonne à la fin du dénombrement dans l'îlot ou la Z.D. ; par regroupement

.../...

de l'ensemble des bordereaux de ménages correspondant à la Z.D.  
Ceci permettra de produire une liste unique, en une seule sé-  
quence de tous les ménages de la Z.D. ou de l'îlot.

ANNEXE : CALENDRIER INDICATIF DE TRAVAIL D'UNE EQUIPE  
MILIEU URBAIN ET AUTRES VILLES

- 1er-jour : - Reconnaissance de la zone de dénombrement ou flot  
- Partage de la Z.D. (si nécessaire)  
- Numérotation et enregistrement des structures  
- Croquis de la zone  
- Début du dénombrement des ménages.

- 2è jour : - Fin du dénombrement des ménages  
- Départ pour un autre îlot/Z.D.

MILIEU RURAL

- 1er jour : - Prise de contact  
- Reconnaissance de la Z.D  
- Partage de la Z.D. (si nécessaire)  
- Numérotation et enregistrement des structures  
- Croquis de la Z.D.

- 2è jour : - Dénombrement des ménages

- 3è jour : - Fin du dénombrement des ménages  
- Départ pour une autre Z.D.